

Date de transmission de l'acte: 24/11/2025
Date de reception de l'AR: 24/11/2025
065-216503300-DE_020_2025-DE
A G E D I

République française
HAUTES-PYRENEES

NOUILHAN - Commune

Séance du 20 novembre 2025

Date de la convocation: 10/11/2025

Membres en exercice :

11

vingt novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame ITURRIA Nathalie

Présents : 7

Présents : Monsieur BAJON Raymond Madame BETTONI Myriam

Votants: 9

Madame BUSTEAU Chloé Monsieur FROSSARD Paul Monsieur ITURRIA Dominique Madame ITURRIA Nathalie Monsieur LAFFITTE

Pour: 9

Thierry

Contre: 0

Représentés: Monsieur CASTANET Thibaut représenté par Monsieur FROSSARD Paul Madame LAMOTHE Corinne représentée par Monsieur BAJON Raymond

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Madame RUIZ Anne-Marie Monsieur MOULET Arnaud

Secrétaire de séance: Madame BUSTEAU Chloé

Objet: Certification de la gestion forestière durable des forêts : PEFC - DE_020_2025

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- *Valoriser les bois de la commune lors des ventes*
- *Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt*
- *Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt*
- *Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune (ou la section) de Nouilhan possède en Occitanie.**
- **De m'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.**

Total de surface à déclarer :

- 100.15 ha sous aménagement
- **De respecter les règles de gestion forestière durable* en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt**
- **D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable* sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie**
- **D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable* en vigueur**
- **De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC**
- **D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique**

- **De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci**
- **De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie**
- **D' informer PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune**
- **De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement**

Case à cocher pour les renouvellements futurs :

- *Le renouvellement d'engagement (tous les 5 ans) ne nécessitera pas l'envoi d'une nouvelle délibération. Dans un but de simplification administratif : l'envoi du bulletin signé par la mairie entérinera le dossier de renouvellement et déclenchera le dépôt de la nouvelle facture sur « chorus pro »*
- *Le renouvellement d'engagement (tous les 5 ans) sera conditionné par l'envoi d'une nouvelle délibération*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24 / 11 / 2025
et publié ou notifié

Le Maire,
Nathalie ITURRIA

